



L'ESSENTIEL

Caf de l'Ain 2023



2023 est une année particulière pour la Caf de l'Ain, car elle marque l'ultime année d'engagement de Christine Rous au sein de la Sécurité sociale et en tant que directrice de la Caf. Dynamique et porteuse de changements, c'est aussi une année de succès avec des résultats plus que positifs pour la Caf.

Hélène Magnon
Directrice par intérim



La branche Famille, à l'instar des autres branches de la Sécurité sociale a signé une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) avec ses ministères de tutelle. Vous en découvrirez plus à la lecture de cet Essentiel et vous verrez que cette nouvelle convention engage les Caf vers des projets ambitieux et qui répondent aux besoins de la société, comme la solidarité à la source ou le service public de la petite enfance.

Au niveau local, la Caf a eu à décliner la COG en contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion. La Direction, les administrateurs et la ligne managériale ont travaillé de concert pour traduire localement les enjeux et les défis de la Caf de l'Ain à l'horizon 2027. Un travail qui s'est voulu concerté, participatif et avec une dynamique transverse.

La Caf de l'Ain a également déployé des réformes structurantes et d'ampleur, et ce dès le 1^{er} janvier 2023 avec l'automatisme de l'intermédiation financière pour toutes les séparations, une extension de périmètre qui a eu pour impact de doubler l'activité des services concernés. En octobre, avec la mise en œuvre d'une réforme attendue de longue date, la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés et le 1^{er} décembre qui a vu la mise en place de l'aide aux victimes de violences conjugales. Je tiens à souligner que

le bon déploiement de ces réformes auprès de nos allocataires, dans des délais souvent contraints, est le reflet de l'engagement et de la grande capacité d'anticipation et d'adaptation des salariés de la Caf.

Par ailleurs, au-delà de ces projets, je souhaite mettre en avant les bons résultats de la Caf sur 2023. Tout d'abord au niveau de la délivrance des prestations légales : nous avons pu améliorer nos résultats de façon durable et significative tant sur le plan quantitatif que qualitatif et ce grâce au travail des équipes internes et à l'accompagnement de la Caisse nationale d'allocations familiales. Au niveau partenarial également, la dynamique engagée en 2022 s'est poursuivie et même amplifiée : la Caf est aujourd'hui reconnue comme un partenaire de l'accès aux droits et de l'action sociale essentiel dans l'Ain avec une connaissance approfondie des territoires et des salariés experts en leur domaine.

De nombreux défis s'annoncent à nous pour les années à venir mais en attendant je vous invite à découvrir les grands temps forts de 2023 de la Caf de l'Ain en parcourant cet Essentiel. Vous pouvez également prolonger votre lecture en scannant le QR-Code pour accéder à notre rapport d'activité en ligne.

Bonne lecture !

Portrait du territoire	p.4
Orientations stratégiques	p.5
Temps forts	p.6
Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie Grandir à vos côtés : de la petite enfance à la jeunesse Accompagner tous les publics au quotidien	p.8
Garantir un accès efficace au juste droit Développer des réformes structurantes Offrir une relation de service adaptée à tous Améliorer la qualité et la performance au quotidien	p.10
Mutualiser et coopérer au service de la performance Mutualisations et entraides Partenariats et coopérations Le schéma départemental des services aux familles (SDSF)	p.12
Dépenses	p.15

Typologie des allocataires



104 455
allocataires
*+1 % d'allocataires
par rapport à 2022*

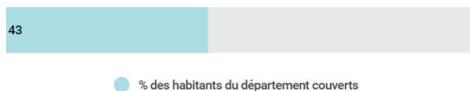
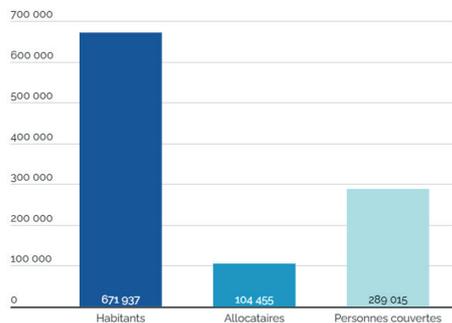


7%
dépendent à 100%
des prestations Caf

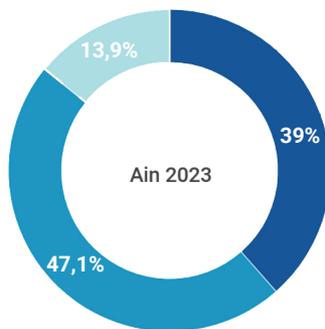


61%
des allocataires
ont des enfants

Comparaison nb d'allocataires/ personnes couvertes au sens des prestations/nb d'habitants en 2023



Nombre d'allocataires et d'enfants à charge



- Isolés ou couples sans enfants
- Familles avec 1 ou 2 enfants
- Familles avec 3 enfants ou +

Répartition des allocataires par âge



Source : «base de données allocataires au 30/06/2023»

Scannez-moi pour découvrir
le portrait du territoire
dans sa totalité



CPOG, une feuille de route métier ambitieuse pour la Caf de l'Ain

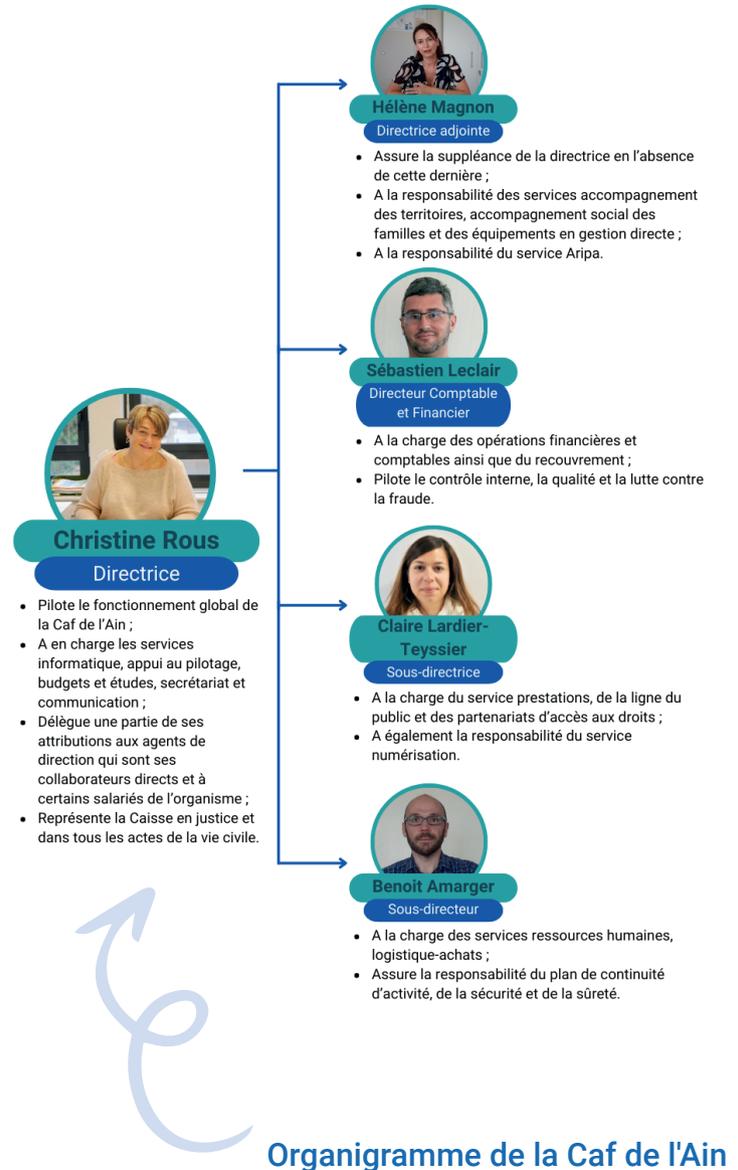
A l'été 2023, la Caf de l'Ain s'est mise en ordre de marche pour décliner les objectifs de la convention nationale dans un contrat pluriannuel d'objectif et de gestion (CPOG) en mode participatif. **Un projet sur 5 axes reflétant la multiplicité des enjeux et défis qui attendent la Caf de l'Ain sur ces prochaines années :**

- Maintenir et amplifier une offre attentionnée et qualitative de services aux familles ;
- S'inscrire durablement dans une dynamique de performance au service du juste droit ;
- Garantir l'accès aux droits et aux services ainsi que l'accueil des publics ;
- Mutualiser, coopérer et capitaliser sur les partenariats existants ;
- Mobiliser et accompagner les ressources de la Caf dans une démarche responsable.

Projet d'entreprise, un document stratégique ancré dans une dynamique participative

L'idée ? Avoir un document porté sur l'interne et tourné autour de deux idées centrales : la qualité métier et les transformations des modes de travail.

La Direction a souhaité une approche participative en construisant des focus group et des séquences d'idéation avec les collaborateurs volontaires et le collectif managérial. Finalisé à la rentrée 2023, il est composé de 5 axes et de 14 fiches actions sur des thèmes comme notre relation aux partenaires, le leadership, l'innovation, la RSE et la QVCT... Les prochaines années seront dédiées à la mise en œuvre de ce projet.



Scannez-moi
pour en savoir +
sur nos orientations stratégiques



Salon de la petite enfance à Gex

Le diagnostic de la Convention Territoriale Globale signée avec la communauté d'agglomération du Pays de Gex faisait ressortir des problématiques sur les modes d'accueil de la petite enfance. Pour y répondre, un salon consacré à la petite enfance a donc été organisé par la communauté d'agglomération le 1er avril.



Convention de transfert du centre social et de la halte-garderie des Vennes

Le conseil d'administration a validé les conventions de transfert du centre social et de la halte-garderie des Vennes, situés à Bourg-en-Bresse, au CCAS et à la Ville de Bourg-en-Bresse. Cette validation par le CA marque pour la Caf la fin du projet de transfert des équipements qu'elle gèrait directement.



Rénovation d'équipements de petite enfance, d'enfance et jeunesse

Le département de l'Ain a pour particularité de disposer d'un nombre de structures assez important mais vieillissantes. C'est pourquoi la commission d'action sociale a examiné et approuvé des projets de rénovation d'équipements liés à la petite enfance, et à l'enfance et jeunesse.



Prime complémentaire pour les assistants maternels

La commission d'action sociale a permis de voter, sur fonds locaux, une prime pour l'installation des assistants maternels. Elle vise à renforcer l'attractivité du métier, en perte de vitesse ces dernières années, et à compenser le coût de l'achat de matériel de puériculture nécessaire à l'accueil du jeune enfant.



OCTOBRE

Forum du projet éducatif du territoire (PEDT)

100 personnes ont participé, représentant ainsi 64 communes du département au forum des "Partenaires pour l'Epanouissement Des enfants Tout au long de la journée", renommé ainsi pour l'événement : des professionnels, des élus des centres de loisirs, des collectivités ainsi que des directeurs d'écoles.



DÉCEMBRE

Table ronde sur les violences conjugales

Depuis le 1^{er} décembre 2023, une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales est délivrée par les Caf. A cette occasion, une table ronde avec notre responsable du service accompagnement social des familles et la directrice générale adjointe de l'AVEMA France Victimes Ain a été réalisée par la Caf de l'Ain en coproduction de RCF Pays de l'Ain.



OCTOBRE

15 jours pour oser parler du deuil

En partenariat avec plusieurs partenaires dont la Caf de l'Ain, la première quinzaine du deuil a été organisée dans l'Ain : conférences, espaces de rencontre et parole, ateliers, animations et série de podcast mêlant échanges et témoignages. L'objectif ? Aider les personnes touchées par ces drames et sensibiliser la société à ces sujets.



DÉCEMBRE

Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion renouvelé pour 5 ans

Le président du conseil d'administration et la directrice de la Caf de l'Ain ont signé le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion pour 2023-2027, véritable feuille de route pour la Caf. En septembre, pour une bonne appropriation de ses actions, les administrateurs et l'équipe de direction se sont réunis lors d'un séminaire.

Scannez-moi
pour découvrir
nos temps forts 2023



Grandir à vos côtés : de la petite enfance à la jeunesse

Développer des pratiques éco-responsables

La Caf de l'Ain et l'association « Label Vie », experte dans l'accompagnement des lieux d'accueil de l'enfant vers le développement durable, se sont associées pour soutenir les structures petite enfance, Relais Petite Enfance (RPE) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui s'engagent dans une transition écologique.

Après un appel à projets lancé par la Caf, les équipements souhaitant diminuer l'impact environnemental de leur structure mais aussi améliorer la qualité d'accueil des enfants et de la vie au travail de leurs équipes ont pu participer à un webinaire informatif sur la démarche en octobre 2023. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette présentation.

Promotion du fonds d'innovation pour la petite enfance

En 2023, un fonds d'innovation pour la petite enfance est co-porté par l'Etat et la branche Famille. L'objectif ? Contribuer au déploiement du service public de la petite enfance notamment dans les territoires avec un fort taux de pauvreté parmi les familles avec jeunes enfants et un faible taux de couverture/recours aux modes d'accueil.

Quatre priorités définies :

- Le renforcement de la qualité des modes d'accueil ;
- La diversification des solutions d'accueil ;
- L'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil ;
- Le soutien à l'accueil individuel.



30

structures engagées dans la démarche :
12 ALSH, 13 EAJE, 5 RPE

En complément de la sensibilisation des professionnels sur leurs pratiques, cette démarche vise à adapter l'environnement de travail dans une perspective de sobriété : à ce titre, les structures engagées dans la démarche de labellisation pourront bénéficier prioritairement d'aide à la rénovation et l'amélioration de leurs équipements.

Forte du succès rencontré en 2023, la Caf envisage de réitérer l'opération en 2024 afin de permettre à de nouveaux équipements de s'engager dans la démarche.

C'est dans cette idée qu'un appel à projets a été lancé en juin 2023 par la Caf de l'Ain. Un jury régional a examiné attentivement quatre projets présentés en s'appuyant sur un cahier des charges précis et sur l'expertise du comité départemental des services aux familles de l'Ain.



2

dossiers retenus par le jury :

- 1 sur la commune du plateau d'Hauteville
- 1 sur la commune de l'agglomération du Pays de Gex

Accompagner tous les publics au quotidien

Focus sur le dispositif d'intermédiation financière

Depuis 2023, le dispositif d'intermédiation financière (IF) est devenu systématique et généralisé à toutes les situations de séparations de parents, avec ou sans jugement, et pour tous les titres relatifs aux pensions alimentaires. Cette nouvelle offre a modifié un certain nombre d'actions pour le service ARIPA afin d'appréhender au mieux sa montée en charge et en garantir l'efficience.

La prise en charge de l'intermédiation financière permet de lutter contre l'appauvrissement des familles monoparentales en assurant et en facilitant la gestion des pensions alimentaires. Le service ARIPA a pris en charge dans un contexte mutualisé l'ensemble des demandes pour le compte de la Caf de l'Ain mais également celles des Caf de l'Ardèche, de la Drôme, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Cette nouvelle activité a nécessité de nombreuses actions pour accompagner les collaborateurs par le biais de formations tant sur le métier que sur l'outil de gestion dédié à l'IF.

Il faut ajouter que la contribution de la Caf de l'Ain va au-delà du traitement de l'IF. Ceci s'illustre par la mobilisation des services pour le compte du réseau des Caf sur les différentes expérimentations qu'implique les nouveaux outils, celui lié à la gestion de l'IF et celui pour le recouvrement des impayés de pensions alimentaires.



Un travail conjoint pour accompagner le handicap

En 2023, les services accompagnement des territoires et accompagnement social des familles ont collaboré pour créer un « mailing » destiné aux parents allocataires avec enfants en situation de handicap.

Cette initiative vise à fournir des informations utiles, des ressources et un soutien adapté aux besoins spécifiques de ces familles. L'objectif est de renforcer la communication et de faciliter l'accès aux services et aux aides disponibles pour un accompagnement consolidé.

Les allocataires ont ainsi pu recevoir une présentation de plusieurs dispositifs avec les coordonnées nécessaires :

- le réseau Passerelles pour faciliter les vacances en famille,
- l'aide pour le départ en vacances d'un enfant malade et/ou handicapé,
- ou encore les dispositifs des pôles ressources Pomme de reinette et Loisirs pour Tous 01.

Un projet qui sera reconduit sur l'année 2024.



4 924

demandes d'intermédiation
financière traitées

Développer des réformes structurantes

La déconjugalisation de l'AAH : une réforme attendue

Longuement sollicitée, la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a été mise en œuvre par toutes les Caf au 1^{er} octobre 2023.

Cette réforme a changé uniquement le mode de calcul de l'allocation pour les bénéficiaires en couple. Ainsi, seul le bénéficiaire, éventuellement ses enfants à charge et ses ressources personnelles sont pris en compte dans le calcul de la prestation.

- Pour les personnes déjà bénéficiaires avant la réforme, dont le montant de leur AAH pourrait baisser avec ce nouveau mode de calcul, les Caf maintiennent le mode de calcul conjugalisé tant que celui-ci est plus avantageux.
- Pour les nouveaux bénéficiaires de cette prestation, leurs droits sont automatiquement calculés avec leurs ressources individuelles, qu'ils soient déjà en couple ou qu'ils se mettent en couple après octobre 2023.

Une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

La loi créant l'Aide aux Victimes de Violence Conjugales (AVVC) est entrée en vigueur le 28 novembre 2023. Depuis le 1^{er} décembre, une rubrique dédiée aux violences conjugales est accessible à tous les usagers sur le site Caf.fr et sur l'application mobile.

L'AVVC est une aide financière versée par les Caf, destinée à soutenir les victimes pour les aider à quitter leur foyer dans

lequel elles subissent des violences. Elle peut se présenter sous la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt, selon la situation familiale et le nombre d'enfants à charge du demandeur.

Versée dans un délai de 3 à 5 jours, l'aide est accessible sans condition de genre, d'âge ou de ressources.



39

AVVC payées dans l'Ain
au 31 décembre 2023

Le montant net social : une déclaration plus facile et plus fiable

Première brique de la solidarité à la source, le montant net social permet, à la lecture de son bulletin de paie, de connaître ses revenus à déclarer pour les démarches d'accès au RSA et à la prime d'activité.



L'objectif de cette réforme ? Simplifier les démarches d'accès au RSA et à la prime d'activité (PA) et favoriser l'accès aux droits.

Les allocataires n'ont plus à réaliser de calcul lorsqu'ils déclarent leurs ressources, ils n'ont plus qu'à recopier le montant net social qui est inscrit sur leurs bulletins et relevés de prestations. En effet, le taux de non-recours aux droits est conséquent pour les bénéficiaires du RSA et de la PA qui rencontrent des difficultés à remplir les déclarations trimestrielles de ressources.

Si l'année 2023 est une période transitoire, l'affichage du montant net social a été généralisé au 1^{er} janvier 2024.

Offrir une relation de service adaptée à tous

La Caf de l'Ain : un accueil qui se veut accessible à tous

Au service de tout un chacun et soucieuse de répondre à toutes les préoccupations, la Caf de l'Ain a souhaité se rendre davantage accessible à tous en 2023 en proposant des solutions innovantes.

Accessible aux personnes à mobilité réduite depuis des années sur tous les sites accueillant du public, la Caf de l'Ain continue de travailler sur l'accessibilité au plus grand nombre. Ainsi, en 2023, la priorité aux personnes en situation de handicap notamment "invisibles" et aux femmes enceintes a été mise en place.

Quelques exemples :

- Les accueils de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax ont été équipés de boucles magnétiques. Cet outil permet aux personnes malentendantes d'entendre plus clairement les sons dans des lieux publics.
- Un service de traduction en Langue des Signes Française ou en Langue Parlée Complétée est accessible dans tous les accueils et permanences de la Caf de l'Ain.
- Pour pallier aux éventuelles difficultés de lecture et pour simplifier les explications, des vidéos des prestations ont été mises à disposition sur le site caf.fr.



80

langues traduites grâce à un outil portable à l'accueil d'Oyonnax

Améliorer la qualité et la performance au quotidien

La Caf retrouve un service de base performant

Le programme « Caf à forts enjeux » dit CFE, animé par la direction du réseau de la Caisse nationale, vise à un rétablissement durable de la situation des Caf en difficulté en matière d'écoulement de la charge.

La Caf de l'Ain est entrée dans le dispositif CFE en 2019 en raison de résultats durablement dégradés et d'une non atteinte des engagements de service. Elle en est sortie le 31 décembre 2022 après 4 ans d'accompagnement. 2023 a ainsi constitué l'année de transition. À la fin de l'année, la Caf de l'Ain a atteint l'ensemble des objectifs fixés par la Caisse nationale dans le cadre de ce dispositif.

Différents plans d'action ont été établis au cours de cette période. Ceux-ci ont fait l'objet d'adaptation en fonction de l'évolution du contexte interne et externe et des résultats. Les équipes ont également été renforcées avec l'intégration de 29 gestionnaires conseil allocataires (GCA), entre 2019 et 2022, qui ont suivi des sessions de formation pour apprendre un métier qui demande d'intégrer de nombreuses connaissances.

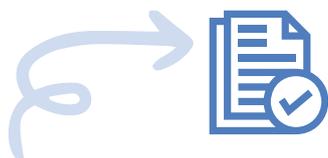


La Caf de l'Ain dresse un bilan positif de l'aide reçue via le dispositif du CFE, tant en matière d'ingénierie que de ressources. En 4 ans, ce soutien et la mobilisation des équipes, ont permis de retrouver une situation saine.

Mutualisations et entraides

Numérisation : mutation et nouveaux défis

La Caf de l'Ain numérise les courriers de ses allocataires mais aussi de ceux des Caf de Savoie, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Isère.

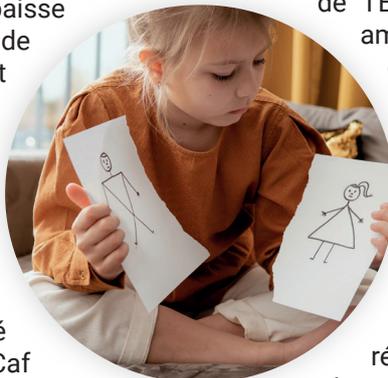


6 208 844
pages numérisées en 2023

Bien que conséquent, ce nombre est en baisse progressive depuis 2021. Si le volume de courriers papiers est en baisse, ce n'est pas pour autant que l'activité du service se réduit. En tant que premier maillon de la chaîne, le service numérisation de la Caf de l'Ain gère d'autres activités. Il assure notamment l'immatriculation des nouveaux allocataires qui ont déposé leurs premières demandes par courrier papier. Il a d'ailleurs en 2023 développé ce service pour l'ensemble de ses Caf « clientes ».

Le traitement des courriers non identifiés arrivés sous forme papier a été pris en charge pour les Caf du Cantal, de l'Isère et du Puy-de-Dôme. Le service était déjà déployé pour celles de Savoie et Haute-Savoie. La Caf de Haute-Loire a quant à elle, pour le moment, souhaité conserver à son niveau cette activité.

Pour l'avenir la Caf de l'Ain réfléchit à prendre en charge de nouvelles activités en lien avec les mutations que connaît le secteur et notamment l'arrivée de plus en plus de documents de façon dématérialisée. A suivre en 2024.



La centralisation du recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger

Depuis 2018 le traitement des dossiers de recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger est centralisé au sein d'une seule Caf. C'est celle de l'Ain qui assure cette mission à la suite d'une expérimentation réussie et généralisée depuis maintenant 5 ans.

Les enjeux de cette mission sont de :

- construire et développer un partenariat avec le bureau de recouvrement des créances alimentaires du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères visant à améliorer notre mission de recouvrement au-delà du territoire national,
- coconstruire des circuits et processus de traitement et définir un parcours usager attentionné.

L'amélioration du circuit de traitement est primordiale notamment dans le processus de recouvrement qui est très long et qui augmente le non-recours. La Caf de l'Ain doit apporter des réponses, pouvoir orienter l'utilisateur en simplifiant les démarches et en l'accompagnant. C'est dans cet objectif qu'une ligne téléphonique dédiée et qu'un accompagnement ont été mis en place. Cette amélioration se traduit également par des notes de procédure, des circuits fluides, une veille, une actualisation et une remontée d'information régulière au réseau. Des échanges réguliers avec le Ministère sont la garantie d'un nouveau partenariat construit et consolidé avec la capacité d'apporter une réponse collective.

L'engagement et l'ouverture de la Caf de l'Ain sont démontrés par la participation à des tables rondes européennes visant le partage de bonnes pratiques.

Partenariats et coopérations

Le pôle partenariats d'accès aux droits : développement de l'offre

Après presque 2 ans d'existence, le pôle partenariats d'accès aux droits continue son développement en adaptant son offre pour répondre toujours mieux aux besoins et attentes de ses partenaires. En imaginant de nouvelles solutions sur mesure, il renforce son engagement à fournir des services de qualité et maintenir des relations fluides et solides.

- **L'organisation de webinaires collectifs**

Nos partenaires sont les relais privilégiés de notre offre de services. Depuis 2023, afin de transmettre les informations et d'assurer leur formation, le Pôle propose des webinaires. Leurs thématiques sont définies en fonction de l'actualité Caf, de la détection d'un besoin en interne ou d'un partenaire. Ces temps permettent ainsi de renforcer et consolider nos liens.

Coconstruits et animés avec d'autres services de la Caf, 5 webinaires réalisés en 2023 ont regroupé 300 participants sur des thèmes variés : les bailleurs sociaux, les réfugiés et les réfugiés ukrainiens, la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé...

- **Une hotline pour mieux satisfaire nos partenaires**

En 2023, 9 nouveaux partenaires d'accueil ont été intégrés à cette hotline, portant ainsi à 19 le nombre de partenaires associés en fin d'année. Les modalités de cette solution ont aussi évolué : en juin 2023 les partenaires ont basculé sur des prises de rendez-vous via un outil dédié appelé « bookings ».

Signature d'une nouvelle convention partenariale avec la CPAM de l'Ain

En janvier 2023, les directrices des 2 organismes ont signé une convention de partenariat. L'objectif ? Travailler ensemble sur des sujets communs pour lutter contre le non-recours aux droits, à la fracture numérique mais aussi renforcer nos liens partenariaux.

Cette convention permet ainsi de mettre en œuvre des actions communes et collectives au bénéfice de nos usagers :

- permanences au sein des centres d'hébergement en lien avec le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation),
- mise en place de circuits avec l'action sociale, les pôles production et relation aux allocataires notamment dans la détection de situations de fragilité et de vulnérabilité, ou pour optimiser les circuits de travail dans la transmission d'informations.



556

dossiers pris en charge en 2023
contre 97 en 2022



8 593

visites dans les agences
France Services sur
des sujets Caf

Le Schéma Départemental des Services aux Familles

Signature du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Le 16 octobre 2023, à la Préfecture de l'Ain, les partenaires du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) ont signé le SDSF 2022-2025.

L'élaboration du schéma complet s'est déroulée sur le 1^{er} semestre 2023. La signature finale a donc été réalisée à la suite de ce travail qui s'articulait autour de 3 grandes orientations principales :

- le maintien et le développement des services,
- la garantie de la qualité de l'offre des services aux familles,
- l'accès aux services des publics spécifiques.

La déclinaison de ces orientations s'inscrit dans un cadre qui se veut évolutif pour prendre en compte au plus près les besoins des familles et les attentes des professionnels. En 2023, les représentants institutionnels financeurs et accompagnateurs de ces services, l'Etat, le Conseil départemental, l'Education nationale, la MSA et la Caf ont complété et actualisé le plan d'action, grâce à la réalisation d'un diagnostic des territoires de l'Ain. Le département de l'Ain se dote ainsi d'un plan d'action répondant au plus près des réalités et des préoccupations vécues aussi bien par les enfants et leurs parents que par les professionnels de la petite enfance, de l'animation et plus largement des métiers socio-éducatifs. L'objectif est de suivre ce schéma et de faire vivre le Comité avec une réelle volonté de démarche participative. Ainsi, en 2024, un séminaire sera organisé sous forme d'ateliers afin de restituer un bilan à mi-parcours du SDSF et de dessiner des perspectives d'actions au plus près des actualités et besoins.



2 actions mises en place à découvrir

• Animation de la Vie Sociale : la démarche IDA en soutien des structures

Depuis 2018, conformément aux enjeux de la convention d'objectifs et de gestion, le service accompagnement des territoires de la Caf de l'Ain a mis en place la démarche IDA (Informer Détecter, Accompagner) en direction des structures de la petite enfance. Après 2 ans de montée en charge auprès des structures de ce domaine, cette démarche est expérimentée et généralisée à l'ensemble des partenaires

percevant une prestation de service de la Caf : les accueils de loisirs, les structures d'animation de la vie sociale et les relais petite enfance. En 2023, la Caf a proposé cet accompagnement à 3 structures d'animation de la vie sociale en difficultés. Ainsi dans le cadre de cette démarche, la Caf les a soutenues financièrement, à titre exceptionnel.

• Des réunions des chargés de coopération des CTG

À la suite du déploiement des Conventions Territoriales Globales issues du plan d'action de la précédente Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), des postes de chargés de coopération ont été financés par la Caf auprès des collectivités locales pour co-piloter et animer la démarche sur les territoires. Pour permettre une coordination départementale, en lien avec les objectifs de la COG et du SDSF, le réseau des chargés de coopération a été créé. Celui-ci se réunit deux fois par an, en 2023 en mai et en octobre. L'occasion d'expliquer la démarche des CTG, les enjeux d'une coordination de chacune d'elle et l'importance de se connaître.



34

chargés de coopération pour animer les CTG dans l'Ain

Les dépenses globales	Montant	2022/2023
Total des prestations légales versées*	599 670 936 €	+ 4%
Autres charges	3 605 651 €	+ 9 %
Dépenses d'action sociale	50 731 509 €	+ 6 %
Budget commun de gestion	18 596 529 €	+ 2 %
TOTAL des dépenses de la Caf de l'Ain	672 604 625 €	+ 4%

*Dédution des prêts versés (prêt amélioration logement assistant maternel [PALA], prêt amélioration habitat [PAH]) = 64 834 €



Source : bilan financier 2023

Prestations versées	Montant
Petite enfance et jeunesse	123 446 014 €
Parentalité	187 174 858 €
Logement et cadre de vie	78 498 436 €
Solidarité et insertion	206 198 501 €
Prestations diverses	2 280 671 €

Dépenses d'action sociale	Montant
Aides collectives	45 551 595 €
Aides individuelles	1 030 515 €
Autres charges	4 149 399 €
TOTAL	50 731 509 €



Scannez-moi
pour voir nos dépenses
sur 2023

SCANNEZ-MOI POUR LIRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DANS SA TOTALITÉ



OU RDV SUR
rapport-activite.caf01.fr



4 rue Aristide Briand
01000 Bourg-en-Bresse
Tél.: 32 30
www.caf.fr